

17^e concours littéraire du Scribe d'Or 2024 & Prix littéraire de la Ville de Moudon

REGLEMENT

- Art.1 Trois catégories de texte sont offertes au concours, à fournir en *police Times New Roman*, taille 12
- Poésie (classique, néoclassique, libre, tous genres admis)
3 poèmes inédits à fournir en 5 exemplaires ou par courriel
 - Nouvelle
Inédite, maximum 3 pages, à fournir en 5 exemplaires ou par courriel
 - Roman (uniquement pour la tranche d'âge adulte)
Inédit, extrait de maximum 20 pages, à fournir en 1 exemplaire ou par courriel

Chaque participant peut concourir dans différentes catégories.

Le concours est doté de nombreux prix en espèces (1^{er} prix : 300.00 CHF, 2^{ème} prix 150.00, 3^{ème} prix 100.00, mention 50.00 dans chaque catégorie).

- Art.2 Le concours est ouvert à deux tranches d'âge (bien préciser à quelle tranche vous appartenez):
- **Écoliers / juniors (jusqu'à 20 ans) ; joindre la copie d'une pièce d'identité attestant l'âge.**
 - **Adultes (dès 20 ans)**

Art.3 Le thème du concours est : « *Un autre monde* »

Art.4 Le concours se déroule **du 1^{er} octobre 2023 au 30 avril 2024**. Après cette date, aucune œuvre ne sera prise en compte. Les œuvres sont à adresser à :
Association « Le Scribe », Monique Centeno, secrétaire, Chemin du Polny 43a, 1066 Epalinges, accompagnées d'une photocopie du récépissé postal / e-banking attestant le versement de la finance d'inscription.
Toutes les œuvres peuvent être envoyées également par voie électronique à la secrétaire :
lescribe.info@gmail.com en joignant le scan de la preuve du paiement de la finance d'inscription.

Art.5 Le droit de participation est fixé à **CHF 20.00 par adulte. (écoliers / juniors jusqu'à 20 ans : gratuit)** et par catégorie choisie. Les auteurs peuvent participer dans plusieurs catégories. Dans ce cas, ils paient une finance d'inscription pour chaque catégorie.

Art.6 Afin de garantir l'anonymat, les textes ne porteront pas le nom de l'auteur. Chaque participant inscrira un **code de 3 lettres et 2 chiffres** en haut et à droite de chaque poème, sur la première page de la nouvelle / du roman. Sur feuille libre dans une enveloppe séparée, fermée, le participant inscrira ses nom, prénom, adresse, n° de téléphone et adresse e-mail ainsi que le titre de ses œuvres. Le code sera inscrit sur l'enveloppe.
Pour les envois par voie électronique, 1 seul exemplaire suffit, le code de 3 lettres et 2 chiffres devra figurer sur les œuvres en document attaché ; les données personnelles citées plus haut (nom, prénom, adresse, tel ...) compléteront votre e-mail mais ne doivent pas apparaître sur l'œuvre.

Art.7 Le jury est composé de cinq écrivains reconnus en Suisse romande. Ses décisions sont sans appel. Les œuvres, primées ou non, ne seront pas rendues. Le palmarès sera communiqué par écrit aux participants. La remise des prix se fera en **novembre 2024, à Moudon**. Les participants seront informés de l'endroit de la cérémonie par un courrier ultérieur. Les textes primés seront publiés dans le livre du Scribe à paraître pour la remise des prix, sans prétention de droits de la part de l'auteur.

Art.8 Par le versement de la finance d'inscription, les auteurs déclarent accepter tacitement le présent règlement.